

ENTRÉE

GRATUIT

LIBRE

depuis 1986

Journal communautaire de Sherbrooke
DÉCEMBRE 2007 • Vol. 22 • No. 8 • 128^e numéro

Allo la police... une mèche courte ! (page 2)

Compagnies minières responsables (page 5)

Accès à l'aide juridique, pas facile (page 5)

Osez l'aventure en routard (page 8)

I.R.I.S. Estrie, le VIH/Sida et les ITSS

La prévention passe par la sécurité

PAR SARA DUCHARME, STAGIAIRE

PAR CHANTAL MORIN, INTERVENANTE • I.R.I.S. ESTRIE

Bien que le VIH/Sida¹ soit en hausse constante en Estrie², il n'en reste pas moins qu'en majorité, les jeunes âgés de 15 à 19 ans, se protègent peu lors de leurs relations sexuelles. Une proportion de 29 % de garçons âgés entre 15 et 19 ans et une proportion de 51 % de filles du même âge, n'utilisent pas de condom³.

Les gens sont tannés d'entendre parler du VIH/Sida, mais ils sont de moins en moins bien informés ou leurs connaissances sont erronées. Le point le plus important, c'est que le ministère de l'Éducation pense que la meilleure solution est d'enlever le cours de formation personnelle et sociale. Mais à quel prix !

Les antibiotiques à la hausse

Selon un pharmacien d'un Pharmaprix à Sherbrooke, les prescriptions face aux antibiotiques contre certaines ITSS (Infections Transmissibles Sexuellement et par le Sang), montent en flèche année après année. Sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans l'article « Ça s'explique », hiver 2006, il est mentionné que du début des années 1990 à l'année 1998, il y a eu une augmentation de plus de 70 % des taux de chlamydia et de gonorrhée. Par ailleurs, selon le Registre des maladies à déclaration obligatoire (MADO), seulement pour la chlamydiae génitale, les statistiques sont passées de 10 171 cas en 2001 à 12 546 cas en 2006.

Pouvez-vous vous imaginer pour les autres ITSS ? Toujours selon le site du ministère de la Santé, il est certain que la prescription des antibiotiques a

Nous ne pouvons plus parler de prévention du Sida et des ITSS sans parler de santé sexuelle globale de l'individu.

plus que doublée depuis les quatre dernières années.

Ainsi, avec toutes ces données et cette réalité, la prévention face aux ITSS fera maintenant partie intégrante du travail terrain de l'organisme I.R.I.S. Estrie, qui œuvre dans la région depuis bientôt 20 ans. Nous ne pouvons plus parler de prévention du Sida et des ITSS sans parler de santé sexuelle globale de l'individu. Ceci justifie notre désir d'élargir les champs d'intérêts et d'intervention de l'organisme.

Se tirer d'affaires ! Une illusion.

Plusieurs jeunes croient que peu importe la maladie, il y a un médicament qui pourra les « tirer d'affaire », ce qui n'est pas le cas pour le VIH/Sida et pour bien d'autres ITSS. De plus, le condom est encore considéré comme un objet tabou dans notre société d'aujourd'hui. Les gens devraient voir le condom



Photo : Anonyme

Action contre la guerre : les douze « roses »

PAR LE REGROUPEMENT AUTONOME DES JEUNES

Samedi 27 octobre, Jour des actions pancanadiennes contre l'occupation meurtrière de l'Afghanistan, des jeunes engagés politiquement et socialement, ont décidé de faire une action d'éclat, pacifique et originale. À cette action de désobéissance civile pacifique, les policiers ont répondu avec violence et de façon aveugle, arrêtant douze personnes dont plus de la moitié n'y avait pas participé. À une prise de position pacifique aux conséquences purement symboliques, l'État a répondu par la mise en accusation criminelle, passible de cinq ans de prison, de 12 jeunes dont les vies seront certainement plus marquées par les conséquences de la réponse du système juridique que ne le sera le fameux tank du manège militaire par un peu de peinture rose.

Alors que l'armée, la police et les médias se plaisent à présenter les « 12 roses » comme de simples vandales, quelques faits se doivent d'être rappelés. Loin d'être des criminels, les « roses » s'inscrivent dans la tradition de la désobéissance civile contre des situations d'injustice au côté de personnalités telles que Henry David Thoreau, Rosa Parks et Martin Luther King.

Nous sommes en fait des universitaires, des jeunes travailleuses ou des artistes. Douze personnes au total qui devront faire face à des accusations criminelles pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison. Parmi celles-ci, une journaliste étudiante qui a eu le malheur d'être présente pour couvrir l'événement, alors que les autres médias ne s'en sont pas donné la peine. (Ces mêmes médias avaient tous reçu le communiqué la veille).

comme une marque de respect envers soi et envers autrui et non comme une menace ! Lorsque nous allons en auto et que nous nous attachons, ce n'est pas parce que nous avons peur d'avoir nécessairement un accident, mais bien par sécurité, par prévention. Le condom devrait être dans cette même lignée.

Nous nous protégeons par sécurité. Contacter Chantal Morin, intervenante en prévention, éducation et promotion de la santé, au 505, rue Wellington Sud, ou au 819 823-6704 ou visitez le site web www.iris-estrie.com (Voir l'article « Sans condom, c'est NON ! » en page 3.)

¹Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise

²Référence du Dr. Raymond Duperval, directeur du département d'inféctiologie au CHUS de Fleurimont

³Galambos, N. et Tilton-Weaver L. « Comportement à risque multiple chez les adolescents et les jeunes adultes », Rapports sur la santé, Statistique Canada, vol. 10, no 2, automne 1998, p. 9-21.

ÉDITORIAL

Allo la police...

La mèche un peu trop courte !

Ces dernières semaines, les Sherbrookoises et les Sherbrookoises ont assisté à quelques interventions musclées de la part de notre bonne police municipale contre des personnes manifestant **PACIFIQUEMENT** contre l'engagement canadien en Afghanistan et contre le dégel des frais de scolarité. Mais voilà que ces interventions sont de plus en plus questionnées sinon dénoncées par plusieurs.

L'intervention policière qui a fait le plus parler d'elle est sans contredit celle où une dizaine de personnes ont manifesté le 27 octobre dernier en vue d'exprimer leur désaccord concernant l'engagement militaire canadien en Afghanistan et de demander le retrait immédiat des troupes canadiennes. Lorsqu'on prend connaissance des différents sondages, on ne peut que constater que ces personnes, malgré leur nombre limité, se font les haut-parleurs de la majorité de la population. De plus, les quelques éclats de peinture sur le « char d'assaut » sont très peu de chose à côté des dommages directs et « collatéraux » de l'engagement canadien. Parlez-en aux familles des soldats morts ou handicapés revenus du combat, comme la famille du soldat Frédéric Couture de Roxtan Pound qui est revenu handicapé et qui s'est enlevé la vie en novembre dernier...

Questionnements et inquiétudes...

Certains éléments découlant des dernières interventions policières peuvent être constatés : 1) Arrestation de personnes qui étaient présentes à une des manifestations en guise d'appui aux personnes participant directement à l'action ; 2) Arrestation d'une journaliste du journal *Le Collectif* ; 3) Saisie de différents moyens de communications des manifestants dont les appareils photo ; 4) Accusations au criminel avec la prétention que les dégâts matériels seraient au-delà de 5000 \$ en plus de participer à un attroupement illégal (gagions que les accusations « tomberont » avec un minimum de défense...).

Un nouveau chef et plus de policiers en place

Par ailleurs, nous devons nous inquiéter au sujet des dernières interventions de la police municipale qui semble vouloir réprimer de plus en plus les opposants aux politiques de nos gouvernements. Évidemment, les manifestants auraient généralement intérêt à collaborer davantage pour mieux planifier, entre autres, leurs déplacements. Toutefois, cela ne justifie aucunement le type d'interventions utilisées par la police.

Enfin, deux éléments pourraient contribuer à expliquer les derniers événements. Le premier est que les effectifs policiers du Sherbrooke métropolitain ont connu la plus forte croissance au Canada avec une augmentation de 26,8 % contre une augmentation de 4,7 % au Québec ! Le second est qu'il semble que le nouveau chef de police était en poste à la ville de Québec lors des événements de Québec 2001 lors de la venue des chefs d'État pour signer la ZLÉA ; la répression était là aussi au rendez-vous...

La liberté d'expression en vaut la chandelle

Lors des procédures judiciaires (s'il y en a...), le Service de police devra s'expliquer clairement sur ses véritables intentions. La liberté d'expression est un des enjeux importants dans cette cause. Entre-temps, ne nous laissons pas intimider et continuons à exprimer haut et fort nos désaccords face à certaines politiques gouvernementales nous amenant vers des zones de désespoir à combattre.

En passant, *Entrée Libre* salue l'intervention de la section estrienne de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) qui a dénoncé l'arrestation de la journaliste du *Collectif*, et ce, au nom de la liberté de presse.

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

TECHNIQUES ET SAVURES POLICIÈRES À SHERBROOKE.



Actions terroristes socialement inacceptables !

PAR LOUISE DAIGLE

« Les classes dirigeantes parlent de paix, mais elles font la guerre ; de justice, mais elles pratiquent l'exclusion ; de créativité, mais elles excluent tous ceux qui ne créent pas de richesse financière ; d'amitié, mais elles mettent en place des conditions qui suscitent les oppositions ; de qualité de vie tout en acceptant que 2,6 milliards de personnes vivent sans latrines. » Ricardo Petrella

Le Canada fait partie de ces pays dans lesquels les classes dirigeantes manquent à leur responsabilité envers la population. En prend pour exemple, les conservateurs qui avaient appuyé le projet de loi du Bloc québécois (BQ) lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ce projet demandait la pleine rétroactivité des remboursements aux personnes âgées qui étaient privées de prestations du programme de « Supplément de revenu garanti » (SRG) auxquelles elles ont droit. Par la suite, cet appui s'est transformé en promesse électorale durant la campagne 2005-2006.

Élu, Stephen Harper est revenu sur sa parole et depuis le printemps 2007, il se limite à une rétroactivité de 11 mois, privant ainsi quelque 40 000 personnes au Québec, âgées et pauvres, de sommes d'argent auxquelles

elles ont droit. Plusieurs vivent dans l'isolement et elles ignorent l'existence du programme ou elles trouvaient les démarches pour y accéder trop difficiles. Du côté gouvernemental, les moyens n'ont pas

de vieillesse depuis l'âge de 65 ans ! En 2007, la pension est fixée à 497,83 \$ et le SRG atteint un montant maximal de 638,38 \$. Honte à nos gouvernements fédéraux !

Les pétrolières, ces bien-aimées

Le gouvernement a les moyens d'offrir la pleine rétroactivité qui coûterait 3,1 milliards \$. Avec un surplus de 11,6 milliards \$ pour l'année en cours, il a accordé des crédits d'impôts aux pétrolières de l'Ouest : Shell, 59 millions de plus, Talisman Energy, 80 millions, Imperial Oil, 107 millions.

Sur la colline parlementaire, les milliards s'accumulent et au grand cirque de la mondialisation néolibérale, dont fait partie le gouvernement de Stephen Harper, la détérioration du filet de la sécurité sociale ne cesse de s'agrandir !



Dessin : Colloque du MÉPACQ 2007

été pris pour les informer. Imaginez, une de ces personnes, aujourd'hui âgée de 77 ans, ignorante de ce supplément et qui vit dans le dénuement avec sa seule pension (de la sécurité)

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9000

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Louise Daigle
Claude Dostie
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert
Jessica Lemieux

Mise en page
Louise Daigle

Correction
Louise Daigle
Jessica Lemieux

Caricature
Pierre Berger

Collaboration

Ghislaine Beaulieu
Amélie Cloutier
Sara Ducharme
Patrice Côté
Normand Couture
Jessica Dufresne
Paul Faïbault
Suzanne Labbé
Jean Lacharité
Yves Lawler
Mélanie Mercier B.
Chantal Morin
Micheline Plante
Denis Poudrier
Suzanne Thériault

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECO Association des médias écrits communautaires du Québec

Distribution Asser / mantén AODA

Culture, Communications et Condition féminine Québec

Rpm

Campagne pour un moratoire sur les grandes surfaces

PAR PATRICE CÔTÉ • CSMV

La Coalition Sherbrooke Milieu de Vie inaugure sa campagne en faveur d'un moratoire sur l'implantation de grandes surfaces à Sherbrooke. Cette campagne se veut une réponse à la question de l'offre commerciale « oubliée » par nos élus depuis le rejet du plan d'urbanisme en mai dernier.

La campagne référendaire a été dominée en bonne partie par les enjeux liés au développement du plateau Saint-Joseph et à la sursaturation de l'offre commerciale à Sherbrooke. Étant donné le résultat obtenu, les Sherbrookoises et les Sherbrookoises étaient en mesure de s'attendre à une remise en question de la gestion de l'offre commerciale dans leur ville. Alors que cette offre atteint 160 % de la demande, nos élus examinent la possibilité qu'un autre mégacentre commercial voit le jour sur la 12^e Avenue près de l'autoroute 610.

Un moratoire... même à Sherbrooke

Pour ce faire, cette dernière avec ses partenaires, comptent mobiliser la population à l'aide d'une pétition disponible sur son site et auprès de commerçants. Sherbrooke ne serait pas la première ville à mettre en oeuvre l'application d'un tel moratoire, puisqu'on le retrouve à Québec et dans de nombreuses villes aux États-Unis. Le moyen utilisé permet un dialogue entre les personnes résidentes, les commer-



çants et les personnes élues. Elle donne l'occasion d'établir des règles avec les acteurs économiques régionaux telles les Chambres de commerce et les acteurs de la société civile comme l'ACEF Estrie, les associations d'ainés, etc.

Selon une étude réalisée à Chicago par le World Watch Institute¹, chaque dollar dépensé dans un restaurant local, équivaut à 25 % d'investissement supplémentaire dans l'économie locale qu'un dollar dépensé dans une grande chaîne de restauration. Cette proportion grimpe à 63 % pour un magasin de détails et 90 % pour le secteur des services.

Profitons de la période des fêtes pour soutenir nos commerces de quartier au plan économique, social et environnemental ! Visitez le site de la coalition au www.milieudevie.com/. Imprimez la pétition, signez-la et faites-la signer !

¹State of the World : Our Urban Future 2007 par World Watch Institute. p. 156

Sans condom, c'est NON !

PAR SARA DUCHARME • STAGIAIRE



Dans le cadre de la Journée mondiale du Sida qui s'est déroulée le 1^{er} décembre dernier, I.R.I.S. Estrie a profité de l'occasion pour rappeler que peu importe l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique de la personne, nous sommes toutes des personnes pouvant contracter le VIH si nous ne nous protégeons pas.

Sur 286 000 de population, environ 1200 personnes sont atteintes du VIH. « Trente nouveaux cas se rajoutent chaque année à la clinique d'infectiologie du CHUS Fleurimont, où il y a une augmentation continue de patients » (Dr. Raymond Duperval, directeur du département d'infectiologie, données de 2005).

Le port du condom nous protège autant du VIH, des ITSS (Infections Transmissibles Sexuellement et par le Sang) que des grossesses imprévues.

De plus en plus, les gens croient qu'une seule dose d'antibiotique peut faire disparaître les symptômes du VIH et guérir de la maladie. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Le VIH ne se guérit pas. Arrêtons de banaliser et protégeons-nous !

Quelques secondes suffisent pour garder la santé. C'est le temps nécessaire pour dérouler un condom !

Source : I.R.I.S. Estrie

Pourquoi pas du logement social ?

PAR NORMAND COUTURE ET SUZANNE THÉRIAULT • ALS

En novembre dernier, dans le cadre de la semaine nationale d'actions, de sensibilisation et de revendication sur le logement social, l'Association des locataires de Sherbrooke (ALS) a réclamé l'intervention du gouvernement Charest dans le dossier de l'ancien Relais Saint-François avec pour objectif d'y réaliser du logement social.

L'ALS refuse que l'avenir du logement social se limite aux 2000 logements en deux ans annoncés dans le budget présenté en mai dernier par la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget.

Doubler le nombre de logements sociaux

Au Québec, le nombre de logements sociaux se situe présentement autour de 123 000, ce qui représente environ un logement sur dix. Sherbrooke se situe légèrement sous la

l'objectif de doubler le nombre de logements sociaux est atteignable si tous les paliers de gouvernement endossent leurs responsabilités et leurs obligations envers les locataires les plus démunis.

L'Association des locataires réclame une sérieuse augmentation du budget que le gouvernement québécois consacre au programme actuel AccèsLogis, de manière à ce qu'il permette de réaliser un plus grand nombre de logements pleinement accessibles aux

hasard si ce site a été privilégié puisqu'il comporte de nombreux avantages liés à la proximité de nombreux services.

Faire un bon coup !

L'ALS demande au gouvernement et à notre député, Jean Charest, d'acheter l'ancien Relais Saint-François. Le relais, appartenant au Centre jeunesse Estrie, pourrait être donné ou être revendu à coût minime à nos partenaires du milieu afin d'y réaliser du logement social dans le cadre du



Pour un GRAND CHANTIER de logement social



Image : Site de l'ALS

moyenne provinciale avec un taux de 9 % de logement social sur l'ensemble du parc de logements locatifs. En effet, malgré la rareté de logement et l'appauvrissement croissant des ménages locataires, seulement 3086 unités de logement social ont été réalisées sur un parc d'environ 34 200 unités de logements collectifs.

Des responsabilités partagées

Le Québec accuse un immense retard sur nos voisins européens où le logement social compte présentement pour quatre logements locatifs sur dix. L'ALS estime que

ménages à faible revenu. Elle demande aussi que Québec mette sur pied un nouveau programme permettant l'acquisition simple de logements locatifs ou de maisons de chambres pour leur transformation en logements sociaux.

Dans les prochains mois, l'Association des locataires de Sherbrooke travaillera à identifier des sites pour la réalisation de logements sociaux répondant aux besoins réels de la population. Selon Geneviève Nicol, stagiaire et membre de l'association, le site de l'ancien Relais Saint-François permettrait de loger environ 40 ménages locataires. Ce n'est pas un

programme AccèsLogis. Le gouvernement doit agir rapidement dans ce dossier, car le secteur privé est intéressé par l'achat du site.

L'Association des locataires offre une opportunité au gouvernement de vraiment remplir sa promesse d'être à l'écoute de la population en répondant favorablement à nos demandes qui émanent des locataires les plus démunis et d'une majorité de groupes qui ont identifié l'accessibilité au logement comme une des priorités pour l'ensemble des membres qu'ils représentent. Pour information, vous pouvez nous rejoindre au 819 823-9135.

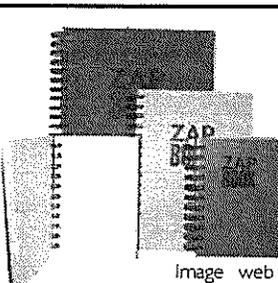


Image web

ZAP SHERBROOKE... à grande vitesse au centre-ville

Bientôt, Sherbrooke pourrait devenir, avec ses 110 points d'accès, l'une des cinq villes canadiennes disposant du plus grand nombre de points d'accès public et gratuit à Internet sans fil. En effet, depuis la mise sur pied de Zap Sherbrooke à la mi-juin 2007, plusieurs dizaines de commerces et d'institutions se sont joints au projet, notamment, au centre-ville.

La Ville de Sherbrooke a annoncé, il y a peu, son intention d'accroître le nombre de points de services Zap par l'adhésion au projet de la plupart des bâtiments municipaux et des principaux parcs de la ville. Le centre-ville est un partenaire de choix pour Zap Sherbrooke car sur un total de 80 points d'accès déjà opérationnels, plus du quart se trouve au centre-ville. Les nouveaux points d'accès à l'étude sont le carré Strathcona, l'hôtel de ville, la Place de la cité, la bibliothèque municipale Éva-Sénécal, le Marché de la gare et le Centre des arts de la scène Jean-Besré.

Source : Rumeurs ! Vol. 6 Numéro 45 - novembre 2007

MÉDIA

La Tribune au service de sa communauté

Dans le cadre du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) tenu à Québec, les 23, 24 et 25 novembre dernier, le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) a participé en tant que panéliste à l'atelier portant sur l'évolution du contenu local et régional de trois des six journaux de Gesca. L'étude, dont les résultats ont été dévoilés par Daniel Giroux, secrétaire général du Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, porte sur l'évolution de l'espace consacré à l'information, l'espace rédactionnel et la place accordée aux sujets traités en profondeur, entre autres, pour les trois journaux concernés (*La Tribune* de Sherbrooke, *Le Quotidien* de Chicoutimi et *Le Soleil* de Québec), pour les années 1992, 2002 et 2007.

La Tribune fait bonne figure

L'étude révèle plusieurs aspects positifs pour *La Tribune*. Le CRÉMI a souligné la forte proportion d'articles produits par la rédaction. Depuis son changement en format compact, le quotidien a maintenu la part allouée à l'information locale et régionale. De plus, sa une traite souvent de sujets locaux ou régionaux et elle semble peu empreinte du sensationnalisme qui caractérise plusieurs journaux appartenant à d'autres groupes, comme ceux de Quebecor par exemple.

Le CRÉMI a soulevé quelques préoccupations, dont l'émergence des nouvelles plates-formes médiatiques. À long terme, ces dernières sont-elles une menace pour l'information locale et régionale ? L'avenir des médias traditionnels est-elle menacée ? Le CRÉMI a également observé une baisse de l'espace accordée aux sujets traités en profondeur et à la page éditoriale avec le changement de format du quotidien. Un ajustement s'est fait depuis. Bien que ce changement ait influencé le volume du journal (baisse de 20 % de 2002 à 2007), l'espace consacré à l'information a peu diminué. En somme, le CRÉMI salue l'équipe de rédaction de *La Tribune* pour ses efforts déployés afin de contrer le phénomène de « montréalisation » de l'information et d'en faire un journal près de sa communauté !

Inquiétudes chez la FPJQ, section Estrie

La FPJQ, section Estrie, a dénoncé les pratiques du Service de police de Sherbrooke (SPS) lors de l'arrestation d'une journaliste dans le cadre d'une manifestation contre l'occupation étrangère en Afghanistan le 27 octobre dernier. Blandine Couillard, une journaliste étudiante à l'Université de Sherbrooke, était sur place pour couvrir l'événement pour le journal étudiant *Le Collectif*. À son arrivée, la SPS a procédé à l'arrestation des manifestants et de la journaliste. Cette dernière a été accusée au criminel de méfaits de plus de 5 000 \$ et d'attroupement illégal. On lui a retiré son passeport et on a saisi l'appareil photo du journal. La FPJQ, section Estrie, a réclamé l'abandon des poursuites contre cette journaliste, considérant « l'attitude de la SPS alarmante et inacceptable ». En effet, la réaction de la SPS envers cette journaliste peut être qualifiée d'extrême car elle brime la liberté d'expression. Depuis, elle a pu récupérer son passeport, mais les accusations de méfaits et d'attroupement illégal pèsent toujours contre elle.

PAR ANNIE FOREST • CRÉMI



Collectif Régional d'Éducation
sur les Médias d'Information

Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

République dominicaine

L'aide financière des Estriens se concrétise

PAR MÉLANIE MERCIER B., agente de communication • CSI

PAR DANIEL VANOVERSHELDE, agent de projets et de stages • CSI

Il y a maintenant plus d'un mois que la tempête tropicale Noël a ravagé certaines zones de la République dominicaine affectant la vie de milliers de personnes. À ce moment, non seulement le Carrefour de solidarité internationale (CSI) a fait appel à la générosité des Estriens, mais il a aussi obtenu un appui de 20 000 \$ du ministère des Relations internationales du Québec par le biais du Programme québécois de développement international (PQDI) de la Direction du développement international (DDI), le tout afin de pouvoir répondre aux besoins urgents exprimés par les populations touchées.

Le CSI a trouvé écho à son appel non seulement auprès de généreux donateurs, mais aussi au sein de groupes et de la part d'individus qui ont souhaité faire un peu plus. Par exemple, des stagiaires de l'an dernier en République dominicaine, ont organisé des activités pour amasser des fonds, dont une soirée de quilles ; l'animateur de l'émission *Calor Latina* sur les ondes de CFLX s'est proposé pour consacrer son émission à la cause...



Photo : Archives CSI

Déjà, des actions sur le terrain

Le Centro de planificación y acción ecumenica (CEPAE) a pu mobiliser son équipe de travail et des bénévoles afin de planifier, d'organiser et de mettre en œuvre les actions de prévention et d'intervention auprès des populations.

Jusqu'à maintenant, les personnes dont les maisons ont été détruites, ont pu être identifiées et hébergées temporairement. Une équipe de santé, (cinq médecins, trois infirmières et 25 bénévoles), a pu tenir sept cliniques qui ont permis à 1256 personnes, dont 598 enfants, de consulter. Les équipes de santé ont eu accès à des médicaments et à des doses de vaccins. Elles ont pu répondre aux premiers soins des personnes rencontrées mais aussi diminuer les dangers de propagation d'infections.

Des équipes ont commencé à recenser les familles dont les maisons ont été détruites et abîmées par le passage de la tempête et à évaluer les dommages

Une des premières images après le passage de la tempête Noël

et les coûts de reconstruction. Les fortes pluies ont dévasté plusieurs champs et pâturages et ont affecté grandement les services d'aqueduc mettant ainsi en péril la sécurité alimentaire des communautés. Les sommes ont donc aussi servi à mettre à la disposition des populations 700 rations alimentaires.

Une générosité qui porte fruit

Pour le CEPAE et les victimes de la tempête, le travail ne fait que commencer. L'appui financier apporté par l'Estrie fait vraiment une différence. C'est plus de 2000 personnes (678 femmes, 434 hommes et 772 enfants) qui bénéficient directement de votre générosité et plus de 3000 autres qui profitent du soutien apporté à la communauté.

La tempête tropicale Noël a fait des ravages auprès des populations avec lesquelles travaille le CSI. Les premiers témoignages faisaient état d'une

destruction à 90 % de l'agriculture dans la zone de San José de Ocoa, de perte de maisons pour de nombreuses familles, de populations affectées par des problèmes liés à la santé et à l'alimentation.

Par le passé, le CSI a envoyé plus de 80 stagiaires qui ont participé aux projets de développement menés par le CEPAE et le CSI, dont 30 dans les zones directement touchées. Neuf autres stagiaires sont en cours de préparation et doivent quitter le Québec en janvier prochain. Pour plus d'information, contactez le CSI au 819-566-8595. Il est clair que la générosité des Estriens porte déjà ses fruits et le CSI les remercie grandement.

Source : Centro de planificación y acción ecumenica (CEPAE)

Les riches paient moins d'impôts en pourcentage que les pauvres

Le régime fiscal canadien est devenu moins progressif entre 1990 et 2005.

Les Canadiens très riches, qui ont des gains annuels d'au moins 266 000 \$, versaient 30,5 % de leurs revenus sous la forme d'impôts fédéral, provincial et municipal en 2005 par opposition au taux de 30,7 % imposé à ceux dont les revenus étaient de moins de 13,523 \$.

Source : Centre canadien de politiques alternatives



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Agissons pour des compagnies minières responsables

PAR AMÉLIE CLOUTIER ET JESSICA DUFRESNE • STAGIAIRES À DÉVELOPPEMENT ET PAIX

Développement et Paix est un organisme de solidarité internationale qui intervient auprès des populations pauvres dans le besoin. Cet organisme a aussi un volet de secours d'urgence lors de catastrophes naturelles. La campagne de cette année s'intitule : « Agissons pour des compagnies minières responsables ».

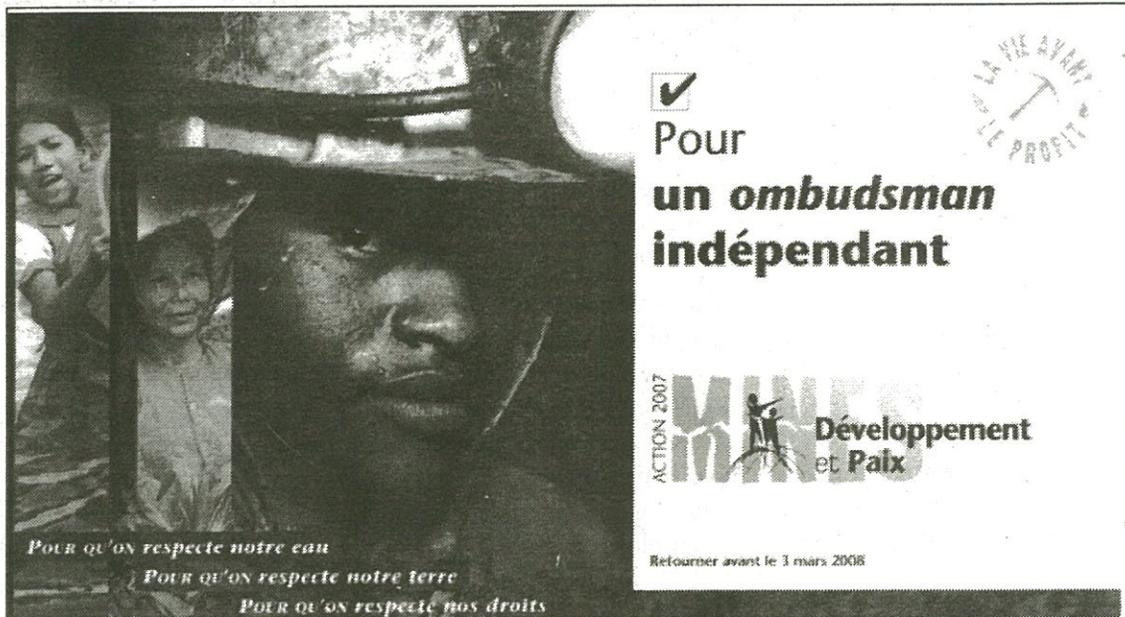
Ce que nous voulons instaurer avec cette campagne, c'est un bureau d'ombudsman indépendant. Celui-ci reçoit les plaintes des citoyens aux prises avec des problèmes en rapport avec des compagnies minières non-responsables. Par la suite, il doit faire une recherche afin de vérifier les actes de ces compagnies. Une fois cette recherche effectuée, il doit produire un rapport, qui à chaque année, devra être rendu public pour que tous puissent se rendre compte des gestes commis par ces compagnies et pour faire respecter les droits des citoyens.

Des compagnies non-responsables et sans-cœur

Ce que nous voulons dire par des compagnies minières non-responsables, c'est que bien souvent, elles ne respectent pas les normes environnementales et/ou sociales. Comme les compagnies s'installent souvent dans des pays très pauvres

(Guatemala, Philippines, Pérou, par exemple), il leur est facile de faire tout ce qui leur plaît en donnant une certaine somme d'argent au gouvernement de ces pays. Quand les compagnies s'installent dans la région de leur choix, elles déportent les habitants de leurs maisons et même de leurs villages. De plus, les produits chimiques qu'elles utilisent pour extraire les minerais polluent l'eau et contaminent les sols. Les habitants se retrouvent alors sans eau potable, sans terre cultivable et sans logis.

La raison pour laquelle nous vous sollicitons, c'est que près de 70 % de ces compagnies sont canadiennes. Nous avons besoin de vous pour la création d'un poste d'ombudsman indépendant, tout simplement en signant une pétition sous forme de carte postale. Vous pouvez changer les choses ! Les cartes postales sont disponibles à Développement et Paix au 819 822-3178.



Texte à l'endos de la carte postale

Très honorable Premier Ministre du Canada,

L'an dernier, près de 150 000 personnes vous ont demandé de veiller à ce que les compagnies minières canadiennes mènent leurs activités à l'étranger de manière responsable. Le rapport final d'une récente consultation nationale* va dans le même sens. Il recommande l'adoption de normes et de mesures pour encadrer l'activité sociale et environnementale des compagnies minières.

Nous vous demandons donc d'adopter les recommandations du rapport dont la mise en place immédiate d'un bureau de l'ombudsman. Celui-ci recevra les plaintes, enquêtera et proposera des mesures afin que les compagnies canadiennes à l'étranger respectent les droits humains et l'environnement.

Afin de réaliser son mandat, l'ombudsman doit être indépendant et disposer de ressources humaines et financières adéquates. Les résultats de ses enquêtes doivent être rendus publics.

*Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement.

La campagne de cartes postales de Développement et Paix se poursuit afin que le Premier Ministre Stephen Harper réponde à la demande de la mise en place immédiate d'un bureau de l'ombudsman, afin qu'il puisse réaliser son mandat pour le respect des droits humains dans le cadre de l'exploitation de mines à l'étranger par des compagnies canadiennes.

Le Canada trahit les autochtones à l'ONU

PAR YVES LAWLER

Le 13 septembre 2007, l'ONU adoptait la Déclaration sur les droits des peuples autochtones concernant la protection des personnes, des terres et des ressources. Seulement quatre pays votèrent contre : la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les États-Unis et le Canada.

Le premier ministre Harper a tout simplement ignoré et rejeté du revers de la main les avis favorables provenant des ministères des Affaires indiennes, des Affaires étrangères et de la Défense. Il craint que la Déclaration ne soit utilisée pour appuyer des revendications territoriales ou sur les ressources naturelles. Pourtant cette Déclaration n'est pas contraignante, elle énonce des principes, une sorte de cadre moral sans obligations et droits juridiques.

En aucun cas elle ne peut faire perdre des terres ou des ressources aux autres peuples en place au Canada et au Québec. Le partage des terres et des ressources doit se faire par des

négociations dans la bonne entente entre les nations ; comme ce fut le cas lors de la création du territoire du Nunavut en 2003.



Affaiblissement du Canada

Plusieurs associations de défense des droits des autochtones et Amnistie Internationale ont dénoncé la position d'Ottawa. Mme Louise Arbour,

porte-parole de l'ONU sur les droits de la personne, considère que le Canada faiblit dans son engagement historique à s'élever au-dessus de ses intérêts étroits sur la scène mondiale.

Dans ce contexte, comment le Canada peut-il se permettre de donner des leçons sur le respect des droits de la personne au sein de la communauté internationale ? D'autant plus que les premiers habitants du pays, sous la gouverne fédérale, sont en tête de liste sur tous les paramètres de la misère. Ironie de l'histoire, les autochtones doivent venir devant la commission sur les accommodements raisonnables pour dénoncer leur sort !

Avec le rejet des accords de Kyoto, de la Déclaration des droits des autochtones et de sa participation accrue à la guerre en Afghanistan, Stephen Harper saborde 50 ans d'histoire où le Canada a joué un rôle de modérateur et de pacificateur sur le plan international. Avec ses amis néolibéraux,

appuyé par une minorité de la population, le gouvernement conservateur impose à la grande majorité un virage à droite qu'elle ne souhaite pas. Vivement la proportionnelle, vivement des élections pour stopper l'hémorragie, vivement notre appui aux peuples autochtones.

Le droit à l'autodétermination...

Le droit à l'autodétermination de tous les peuples est clairement établi par les articles 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a, à moult reprises, reconnu que ce droit à l'autodétermination s'appliquait pleinement aux peuples autochtones. Tous les États devraient donc reconnaître et accepter ce principe.

Source : Organisme Droits et Démocratie

CHÔMAGE

Le droit à l'essai : les chômeurs sont pris au piège

Une nouvelle décision de la Cour d'appel fédérale a signé l'arrêt de mort de la notion « d'essai loyal » qui existait depuis une vingtaine d'années en matière d'assurance-chômage. Une personne pouvait accepter un emploi offert et faire un essai loyal. Si elle constatait que cet emploi ne lui convenait pas, elle pouvait le refuser au motif que l'essai n'avait pas été concluant. La Loi permet aux prestataires de refuser un emploi offert si celui-ci n'est pas convenable mais, dans certains cas, seul l'essai dudit emploi peut déterminer s'il est convenable ou non.

Certains juges avaient conclu qu'après un court essai, un prestataire avait un motif valable de refuser un emploi non-convenable. L'arrêt Campeau (A-57-06) écarte ce courant jurisprudentiel et oblige le prestataire à démontrer que son départ était la seule solution raisonnable. C'est donc dire que la Loi nous permet de refuser un emploi non-convenable, mais si on l'accepte, croyant qu'il est convenable, on est pris au piège. Voici donc une autre arnaque légalisée au service des employeurs sans scrupules.

Un exemple concret d'abus

Une dame perd son emploi à la suite d'une fermeture de l'entreprise pour laquelle elle travaillait depuis une trentaine d'années. Elle soumet son curriculum vitae à un employeur qui la reçoit en entrevue. Ce dernier lui promet un emploi à plein temps (40 h/sem) du lundi au vendredi. Elle accepte l'offre et débute le lendemain. Une fois au travail, elle apprend de ses collègues qu'il s'agit d'un emploi sur appel pour lequel elle travaillera un ou deux jours par semaine et que l'employeur fait régulièrement de telles fausses promesses. La dame va se renseigner aux ressources humaines. On lui confirme qu'elle ne travaillera qu'un à trois jours par semaine sur appel. Elle leur dit que dans ces conditions, elle ne peut accepter l'emploi et quitte après seulement deux jours.

De la Commission au Conseil arbitral

Trois mois plus tard, la Commission de l'assurance-emploi conclut qu'elle n'était pas justifiée de quitter cet emploi et lui réclame les 11 semaines versées depuis l'essai de cet emploi. La dame explique que si l'employeur lui avait dit la vérité, elle n'aurait jamais accepté l'emploi. En appel avec nous, le Conseil arbitral lui donne raison sur la base d'un essai loyal non-concluant. Un an plus tard, un juge-arbitre accueille l'appel de la Commission en invoquant le nouvel arrêt Campeau et retourne le dossier à un nouveau Conseil arbitral afin que celui-ci statue sur la justification ou non du départ volontaire plutôt que sur le refus d'emploi. La Commission affirme que la prestataire aurait dû conserver cet emploi jusqu'à ce qu'elle s'en soit trouvé un autre. Enfin, le Conseil arbitral tient compte des fausses représentations de l'employeur et du bris de confiance de la prestataire envers celui-ci. Il conclut qu'elle était justifiée à quitter cet emploi et que son départ constituait la seule solution raisonnable.

Depuis un an et demi, cette dame est privée des prestations qu'elle aurait dû toucher et vit avec une dette de plusieurs milliers de dollars suspendue au-dessus de sa tête. Tout cela à cause d'une pratique déloyale d'un employeur, de l'acharnement de la Commission et d'une mauvaise décision de la Cour d'appel fédérale. La dame n'est pas arrivée au bout de ses peines car la Commission peut encore décider de porter appel de la nouvelle décision du Conseil arbitral.

PAR DENIS POUDRIER • MCCE

MCCE

À la défense des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**Rencontre publique d'information
chaque mercredi soir à 19 h**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

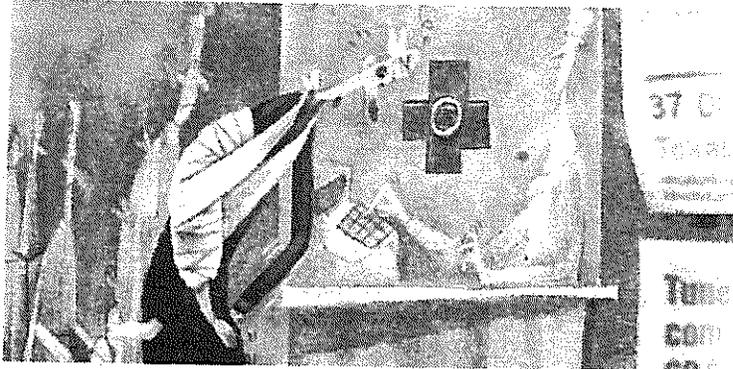
www.lemcce.org «Actif depuis 1980» 819 566-5811

Le système de santé pour tout le monde !

Financement public ou privé

PAR SUZANNE LABBÉ, NORMAND GILBERT, GHISLAINE BEAULIEU, JEAN LACHARITÉ
SOLIDARITÉ POPULAIRE ESTRIE

Un financement public, par une contribution collective permet un accès égal pour tout le monde aux soins de santé. Nous croyons que le principe de l'impôt représente, encore aujourd'hui, la façon la plus équitable de garantir que l'accès aux soins ne dépendra pas de la capacité de payer des personnes.



Source : Le monde ouvrier / novembre-décembre 2007

De la salle d'examen au guichet \$... Est-ce pour demain ?

Un financement privé implique que les individus devront investir plus d'argent, directement ou par le biais des assurances. Cet investissement dépend donc de leur capacité de payer. Qui aura les moyens de se payer des assurances de plus en plus coûteuses en raison de la hausse du prix des médicaments ? Les riches ? Qui sera « assurable » ? Les personnes jeunes et en bonne santé ? Soulignons au passage que les dépenses en médicaments de la RAMQ sont passées de 900 millions à 2,1 milliards en cinq ans.

Pénurie de personnel

On ne règlera pas les problèmes d'accès aux soins en transférant les infirmières et les médecins du public vers le privé. La privatisation ne multiplie pas les personnels. Au contraire, elle dégage le système public. Il est tout à fait inadmissible de profiter de la crise actuelle de pénurie de personnel pour faire avancer la cause du privé.

On laisse miroiter que l'accès aux soins serait amélioré si on laissait les personnes qui en ont les moyens se payer des services. Toutes les solutions qui visent à confier au privé la prestation de services médicaux ne feront qu'aggraver la pénurie de main-d'œuvre en transférant le peu de personnes déjà disponibles du public vers le privé. Nous croyons plutôt que toutes les ressources disponibles doivent être investies à sortir le système public de cette crise et que c'est

par la fiscalité que cet investissement doit se faire. Les baisses d'impôt contenues dans le dernier budget sont donc tout à fait inappropriées dans les circonstances. Selon le chercheur François Béland du Département de la santé de l'Université de Montréal, « depuis l'an 2000, la diminution des revenus associée à la réduction des impôts et des taxes a atteint 4,5 milliards ». C'est donc dire que le gouvernement s'est privé de revenus importants qui auraient pu être investis, entre autres, dans la santé.

Un débat public

Solidarité populaire Estrie demande au gouvernement du Québec de tenir un véritable débat public sur le financement du système de santé puisque celui-ci représente un enjeu de société fondamental.

Les Québécoises et les Québécois veulent-ils d'un système de santé à deux vitesses, trente ans après avoir fait le choix d'un régime universel ? Un changement aussi fondamental ne peut se décider sans consultation publique.

En santé, des solutions publiques, ça existe !

- À Sault-Sainte-Marie, en centralisant le système d'enregistrement des traitements, le délai moyen entre le premier examen et le traitement d'un cancer du sein est passé de 107 à 18 jours.
- À Edmonton, la réorganisation des services a fait passer l'attente moyenne pour des programmes liés au diabète de six mois à deux semaines.
- La déprivatisation de la clinique Pan-Am au Manitoba a entraîné une baisse du prix des chirurgies de la cataracte, de 1000 \$ à 700 \$.
- Un projet pilote de l'Université de Pittsburgh a montré que chaque tranche de 35 000 \$ investis en hygiène et propreté, générerait des économies annuelles de 800 000 \$.

Source : Le monde ouvrier / novembre-décembre 2007

Pour un nouveau mode de scrutin : 20 000 personnes et organismes demandent aux partis politiques d'agir.



Archives

Plus de 20 000 personnes et organismes (syndicats, mouvement des femmes, regroupements communautaires, associations culturelles et artistiques, groupes écologistes, milieux universitaires, mouvement étudiant, organismes reflétant la diversité ethnoculturelle, groupes de personnes assistées sociales, organismes de développement régional, etc.) se sont exprimés en signant la pétition « Pour un nouveau mode de scrutin », déposée à l'Assemblée nationale le 14 novembre dernier par monsieur Daniel Turp, député du Parti québécois.

Ces signatures expriment le consensus suivant : le système électoral actuel ne répond pas aux attentes démocratiques de la société québécoise et il est urgent de le changer. Les signataires demandent simplement que le mode de scrutin québécois produise un résultat proportionnel et qu'on s'attaque aux problèmes de sous-représentation existants.

Source : Association pour la revendication des droits démocratiques, le Collectif Féminisme et Démocratie, le Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec

VOUS ET VOS DROITS

L'assimilation d'une démission forcée à un congédiement

Vous êtes à l'emploi d'une compagnie depuis plusieurs années. À un moment, vous commettez une erreur de parcours. Il s'ensuit alors une altercation avec votre supérieur où l'on vous demande de remettre votre démission. Sur le coup de l'émotion, vous le faites. Cependant, quelques jours plus tard, vous regrettez votre geste. Est-ce que votre démission pourrait être assimilée à un congédiement ?

Les faits :

Un travailleur œuvre au sein d'une compagnie d'aéronautique. Un bon matin, il confie à son supérieur qu'il a entendu des rumeurs sur le possible rachat de la compagnie par une autre. Son supérieur en parle par la suite au directeur de l'usine. La compagnie étant en conflit avec une autre et craignant que cette information émane de cette dernière afin de créer de l'insécurité chez les employés, le directeur fait venir le salarié dans son bureau afin de connaître les origines de la rumeur. Devant son refus de parler, la situation devient orageuse. On le menace d'avoir recours à des avocats. Par la suite, on offre au travailleur trois options : soit il parle et garde son emploi ; soit il est suspendu sans solde en attendant de soumettre le problème aux avocats de la compagnie ; soit il démissionne. Voulant à tout prix se sortir d'une situation qu'il considérait comme stressante, l'employé choisit la troisième option.

Le litige :

La démission peut-elle être considérée comme forcée ? Si oui, est-ce un congédiement injustifié ?

La décision :

L'ensemble des faits permet de conclure que la démission était forcée. Elle doit donc être assimilée à un congédiement.

Les motifs :

Pour qu'une démission soit considérée comme valide, elle doit être libre et volontaire. Pour en juger, la jurisprudence a élaboré quelques critères qui doivent être considérés dans l'analyse. Il s'agit de se rappeler tout d'abord que c'est à l'employé que revient le choix de démissionner et que ce n'est pas parce qu'on a exprimé son intention en ce sens que la démission est pour autant valable. On doit aussi regarder qu'elle était la conduite des parties avant que les événements en cause interviennent. En cas d'ambiguïté, la jurisprudence refuse généralement de conclure à une démission libre et volontaire. Lorsqu'une faute grave est commise par un employé, le patron peut être justifié de demander une démission.

Dans les faits, le travailleur n'a pas commis de faute grave, puisqu'il n'a fait que demander une question sur le rachat de l'entreprise à son supérieur. Rien n'indique qu'il a fait circuler une rumeur. Le climat lors de la rencontre n'était pas des plus agréables. L'employé s'est senti menacé et vivait alors beaucoup de stress. Le seul moyen pour lui de s'en sortir était alors de signer les papiers confirmant sa démission. Son choix n'était pas libre et volontaire.

PAR MICHELINE PLANTE • Avocate à l'aide juridique / 819 563-6122

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse

Un virage s'impose à l'Aide juridique

Même les pauvres n'y ont pas accès !

PAR GHISLAINE BEAULIEU • ACEF ESTRIE

PAR ME PAUL FARIBAUT • SYNDICAT DES AVOCATES ET DES AVOCATS DE L'AIDE JURIDIQUE

Trente-cinq ans après l'Adoption de la loi sur l'Aide juridique par l'Assemblée nationale, votée pour offrir aux personnes économiquement défavorisées l'accès à des services juridiques, force est de constater que cet accès au régime s'est grandement détérioré au fil des ans puisque la porte d'entrée en est fermée à de plus en plus de pauvres.

Devant ce constat, une large coalition composée de plus de vingt-cinq organismes communautaires nationaux, regroupements et syndicats de l'Aide juridique, a été formée il y a quelques semaines pour revendiquer des changements immédiats au régime d'aide juridique. En Estrie, plusieurs groupes communautaires ont fait parvenir une lettre au ministre de la Justice pour appuyer les revendications de la coalition dont la Table d'Action contre l'appauvrissement de l'Estrie, l'ACEF Estrie et le syndicat des avocates et avocats de l'Aide juridique de l'Estrie.

« En ce moment, commente Ghislaine Beaulieu de l'ACEF Estrie, trop de personnes ou de familles pauvres sont exclues, ne peuvent défendre leurs droits ou doivent payer des contributions qui excèdent leur capacité de payer. L'accès à la justice est un droit, une question de justice sociale ! Des changements au régime d'Aide juridique

s'imposent dès maintenant. » Pourtant, en 2005, le gouvernement modifiait les seuils d'admissibilité alléguant vouloir « offrir une justice plus accessible »¹ et ainsi permettre à 900 000 personnes de plus d'avoir accès à l'aide juridique sur une période de cinq ans (de 2006 à 2010).

Le bilan mi-étape

Me Paul Faribault, président du syndicat des avocats de l'Aide juridique de l'Estrie, observe que « le gouvernement prévoyait, à l'époque, que ce volet avec contribution augmenterait l'accès à la justice, mais il appert que moins de 3 % des personnes admises le sont en vertu de cette politique pour la simple raison qu'elles sont trop pauvres pour verser les contributions demandées. En fait, ces changements ont entraîné une baisse d'environ 30 % du volume de dossiers traités à l'Aide juridique. » Le ministre doit se rendre à l'évidence : les

seuils d'admissibilité sont encore à un niveau tellement bas qu'ils ne répondent pas aux objectifs recherchés. Ils constituent le principal facteur d'exclusion des personnes désirant des services.

Un virage nécessaire dès maintenant

Le ministre de la Justice a les moyens d'agir. En conséquence, nous demandons au ministre Jacques P. Dupuis de modifier le règlement sur l'aide juridique pour que dès le 1^{er} janvier 2008, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique permettent à toute personne travaillant au salaire minimum ou ayant un revenu équivalent, d'obtenir des changements au régime d'aide juridique. Affirmer vouloir « offrir une justice plus accessible » ne mène à rien si l'action ne suit pas...

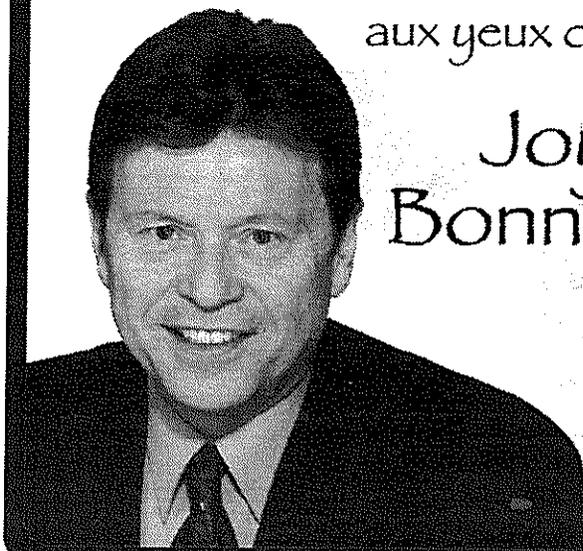
1. Conférence de presse du ministre de la Justice à l'époque, Yvon Marcoux, 21-10-2005

Nous demandons au MINISTRE DE LA JUSTICE d'agir immédiatement pour :

- que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/semaine) aient accès gratuitement à l'aide juridique ;
- que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérantes et de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence ;
- que l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel ;
- que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

Je vous souhaite ce qu'il y a de meilleur
aux yeux de l'esprit et du coeur

Joyeux Noël et
Bonne Année 2008!



Serge Cardin

Député de Sherbrooke
234, rue Dufferin, bur. 110
Sherbrooke (Qc) J1H 4M2
Téléphone : 819 564-4200
Télécopieur : 819 564-3745



Osez l'aventure en routard

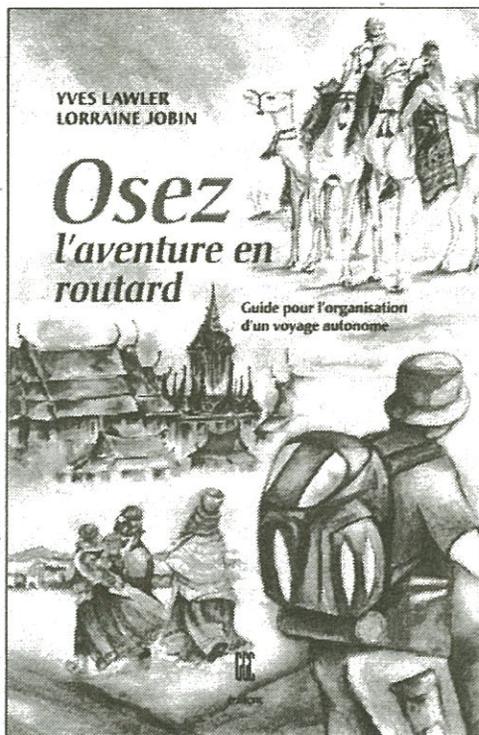
De Lorraine Jobin et Yves Lawler

Depuis longtemps vous rêvez de partir à l'aventure vers des destinations exotiques. Peu attiré par les voyages en groupe organisé, vous pensez sérieusement à partir en routard. Une foule de questions surgissent alors dans votre esprit. Comment choisir ma destination ? Comment faire mon itinéraire ? Ai-je les capacités physiques pour entreprendre un tel périple ? Quelles mesures prendre pour la sécurité de mon domicile et pour ma santé ? Comment m'organiser côté argent ? Que prévoir dans mes bagages ? Où me loger ? Comment me déplacer ? Comment communiquer avec mes proches ?

Que vous partiez pour une semaine ou quelques mois, « Osez l'aventure en routard » vous guidera tout au long de l'organisation de votre voyage sur une base autonome. S'inspirant de leur longue expérience de routards, les auteurs vous accompagneront dans votre démarche de planification. Ils répondront à vos préoccupations et vous suggéreront des trucs et des conseils pratiques. Tout en portant une attention particulière aux « Baby boomers », ce livre s'adresse à tous les futurs routards.

Y penser... puis se préparer

La première partie de ce livre se veut un moment de réflexion sur vos intérêts particuliers comme futur-e voyageur-se et sur les avantages du tourisme autonome. La deuxième partie concerne vos préparatifs de voyage notamment la planification de l'itinéraire, les mesures à prendre pour la sécurité du domicile, l'organisation du séjour sur place et les questions relatives à la santé. La dernière partie vous propose quatre itinéraires : Tunisie, Chili et Argentine ; Thaïlande, Cambodge et Laos ; Inde et Népal. Une visite au musée des souvenirs des auteurs vous plongera dans ce monde merveilleux des voyages. Les auteurs espèrent que cette lecture vous incitera à voyager en touriste autonome et responsable en explorant notre Mère Terre dans le respect des peuples, de leur culture et de l'environnement.



Rouler sa bosse

Lorraine Jobin, physiothérapeute, professeur au Cégep de Sherbrooke et Yves Lawler, professeur de psychologie à la retraite, sont des passionnés de voyage depuis plus de 35 ans. Souvent accompagnés de leurs enfants, Frédéric et Alexandre, ces routards ont parcouru près de 60 pays, en Europe, en Asie du Sud-Est, au Proche-orient, en Afrique du Nord et dans les Amériques.

Pour eux, voyager signifie une immersion dans le monde de l'histoire, de l'économie, de la politique, de la culture, des arts et des religions. C'est aussi un rapprochement de l'Autre à travers la découverte de son quotidien, de son amour de la vie, de sa cordialité, de sa ténacité et de sa débrouillardise. Voyager devient ainsi une voie pour développer une solidarité entre les peuples.

Source : Texte 4^e de couverture



Photo : 4e de couverture

Les auteurs, Lorraine Jobin et Yves Lawler
*Osez l'aventure en routard. Guide pour
l'organisation d'un voyage autonome.*
Éditions GGC., 2007

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens
de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

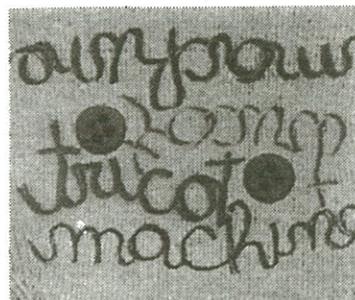
Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

Tricot Machine ou l'art de tricoter de simples mélodies

PAR YANICK BILODEAU



Pochette du CD

Tricot Machine ou l'art de
réussir un tricot musical...

Je l'avoue d'emblée : je ne suis pas un fan de musique pop québécoise. Et pourtant, ce duo au nom farfelu m'a charmé dès la première écoute. Tricot machine, c'est Catherine Leduc à la voix et Matthieu Beaumont au piano et à la voix. En plus du duo musical, c'est aussi un couple dans la vie. Daniel Beaumont, le frère de l'autre, a écrit la plupart des textes en plus de produire ce premier effort qui a surpris le monde musical au Québec cette année.

Un brin d'humour, un brin de poésie...

Ce qui fait la force de ce disque tient en plusieurs éléments. Tout d'abord, la fraîcheur des mélodies, la voix délicate de Catherine, l'humour et la poésie des textes. Ces derniers décrivent des instantanés de vie en peu de mots, avec des images toutes simples. La musique est aussi très ludique, en particulier le jeu de piano. Une joie de vivre émane de la plupart des chansons. Quelques angoisses aussi comme dans *La pluie*, *Le trou* ou encore la tragi-comique *Un monstre sous mon lit*, l'une de mes préférées.

Les bons crus ne manquent pas. *Super ordinaire*, avec la voix désenchantée de Matthieu

Beaumont, en parfait accord avec la drôlerie du thème où il chante *Je voulais être Monsieur X / Mais même lui j'imagine / Me trouve trop anonyme!*

Il y a aussi ces drôles de chansons aux allures enfantines : *L'ours* et surtout *Une histoire de mitaines*, qui semble sortie tout droit de l'univers de Passe-Partout ! Certains parents auront sûrement envie d'apprendre cette chanson à leurs jeunes enfants... Cette touche fantaisiste fait tout le charme de Tricot machine.

L'écoute de cet album révèle au grand jour un climat de folie douce-amère, dans lequel il fait bon s'attarder. Ces chansons poétiques, tendres et parfois dramatiques s'entrecroisent pendant quarante petites minutes bien tricotées serrées. Écoutez la pièce *L'ambulance* qui vise juste. On ne peut pas ne pas sourire en écoutant ce disque chaleureux. Un CD idéal pour qui n'aime pas vraiment la pop québécoise. À savourer comme un bon chocolat chaud par un triste soir d'hiver...

CFLX
FM 95.5

La radio
communautaire
de l'Estrie

Nouvelle émission ON JASE
Avec JEAN-FRANÇOIS DUBÉ
DE 7 H 00 À 8 H 30

Centre de l'imprimante
Laserpro
Cartouches compatibles

Stéphane Yelle, président

255, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 1Y1
Téléphone : 819.566.2847
Téléphone : 1.800.555.9531
Télécopieur : 819.566.6077
syelle@laserpro.ca

Votre solution
en cartouches
d'encre et
imprimantes

Création en toute conscience

GRAPHIQ
ILLUSTRATION



graphisme • image corporative • internet

www.graphiq.ca • (819) 563 8039